

L'INTERGROUPE DES OA DE QUÉBEC

LIGNES DIRECTRICES POUR L'INTERNET

ANNEXE IV

**Adopté par l'assemblée annuelle de
l'Intergroupe OA de Québec
le 04 mai 2011**

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

1.— PRÉSENTATION ET DÉFINITIONS	3
2.— IDENTIFICATION DES MEMBRES DES OA	3
3.— NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET ADRESSES COURRIEL	3
4.— LIENS.....	4
5.— REPRODUCTION DE PUBLICATIONS.....	4

DEUXIÈME PARTIE

1.— LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SITE	5
--	---

Introduction

Qui développe un site Web pour OA ?

Quelles informations devons-nous retrouver sur un site Web ?

Quelle incidence ont les Traditions sur le contenu d'un site Web ?

Unité : Décider de ce qui convient sur un site Web

Les nouveaux venus : Être attrayant pour les nouveaux qui arrivent au mouvement.

Éviter d'endosser un organisme apparenté ou étranger

N'exprimer aucune opinion sur des sujets étrangers

Subvenir entièrement à ses besoins sur Internet

Demeurer un mouvement non professionnel

Responsabilité et imputation des contenus de chaque page (comité Internet)

Problèmes techniques

Conclusion

Annexe A de la politique : l'édition électronique (Politique du Conseil)

Permission

Annexe B : Lien pour demander un droit d'auteur (Formulaire)

Note : Ces lignes directrices ont été approuvées par le Conseil des Outremangeurs Anonymes dans leur forme originale en anglais en 2008 et l'Intergroupe OA de Québec les inclut dans ses lignes directrices depuis le 4 mai 2011. Il est suggéré aux membres du comité Internet, duquel le ou la webmestre est membre, de respecter ces lignes de conduite.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION ET DÉFINITIONS

Les lignes directrices suivantes vont être présentées à la réunion mensuelle de l'IOAQ le 1^{er} décembre 2010. Ces lignes de conduite sont des suggestions pour le comité spécial Internet qui épaulera la personne qui est présentement webmestre. Ces lignes directrices qui auront alors été apprivoisées et mises en application vont être soumises pour être inclus aux règlements de l'IOAQ lors de l'assemblée annuelle le 4 mai 2011.

Comité Internet: Le comité Internet de l'IOAQ a pour mandat d'assurer non seulement la présence de notre site Web OA-quebec.org sur Internet mais aussi que cette présence respecte les lignes directrices suggérées par l'IOAQ. Le responsable de ce comité est chargé de la promotion et des moyens d'encourager la consultation du site Web par l'outremangeur compulsif qui souffre encore. À cet effet, il collabore avec les responsables des divers comités, les représentants de groupe, les délégués à la Région 6 et aux Services mondiaux ainsi qu'avec les personnes nommées par l'IOAQ (webmestre, son adjoint) pour la mise à jour des pages du site Web.

Le responsable du comité Internet, en plus de l'assemblée générale, doit assister aux réunions de l'IOAQ, quelquefois en compagnie du webmestre. En mai 2011, les RG et les officiers de l'IOAQ se prononceront sur le contenu de l'annexe-projet des lignes directrices du comité du site Web de l'IOAQ composé présentement de 3 membres : le président, le secrétaire et le(la) webmestre.

Le webmestre : Le webmestre est responsable de la conception, de l'entretien et de la mise à jour du site Web. Il ou elle participe aux 3 réunions) du comité Internet. Il participe également à l'assemblée générale ainsi qu'aux réunions mensuelles de l'IOAQ à la demande du responsable du comité Internet. Son mandat est d'une durée de deux ans, débutant à l'assemblée annuelle d'une année impaire et se terminant à l'assemblée annuelle de l'année paire qui suit. Ce mandat est renouvelable par l'IOAQ.

IDENTIFICATION DES MEMBRES DES OA

Toute information, photo, illustration, caricature ou autres, permettant d'identifier un membre des OA ne peut être publiée sur le site. Lorsqu'un membre doit être identifié, le comité Internet doit utiliser par exemple :

- son prénom et la première lettre de son nom de famille
- le nom ou le numéro de son groupe d'attache
- le nom ou le numéro de son intergroupe
- le nom de sa ville, province, état, pays
- la mention de «membre OA », « outremangeur compulsif » ou « membre des Outremangeurs anonymes ».

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET ADRESSES COURRIEL

Les numéros de téléphone personnel peuvent être publiés sur le site pour les personnes qui désirent agir comme personnes contact, comme responsables de comités ou d'événements spéciaux et comme officiers de l'IOAQ. Les seuls autres numéros de téléphone autorisés sont ceux du Bureau des Services mondiaux, de la région 6. Il faut être conscient que la publication d'un numéro de téléphone sur le net peut amener des ennuis et complications bizarres. Seule l'adresse courriel (www.oaquebec.org) peut y être publiée sur le site.

LIENS

Il peut y avoir des liens menant au site de l'Intergroupe OA français de Montréal (www.outremangeurs.org), à celui de la Région 6 et à celui des Services mondiaux (www.oa.org). Ces liens sont les seuls autorisés sur notre site.

REPRODUCTION DE PUBLICATIONS

Il est suggéré de se référer aux lignes directrices pour le développement du site web pour la reproduction de textes, de document audio ou vidéo de tout format qui sont publiés ou édités par les Services mondiaux, dans la revue Lifeline ou dans la revue L'Oasis.

Les citations provenant de publications AA sont tirées des documents permis et approuvés par la Conférence d'Affaires des Services mondiaux des Outremangeurs anonymes.

DEUXIÈME PARTIE

LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SITE

Introduction

Ces lignes directrices ont été élaborées spécifiquement pour être utilisées par un organisme de service OA qui souhaite utiliser l'Internet pour informer le public quant à l'existence des Outremangeurs Anonymes dans leur coin ou dans la région. Comme la plupart des choses dans Outremangeurs Anonymes, ces lignes directrices ne sont pas des règles ou préceptes stricts. Elles sont fournies pour aider les OA membres intéressés à développer un site Web OA en répondant à des questions spécifiques et liées à ce domaine.

Notre Onzième Tradition nous dit que « Nous devons toujours garder l'anonymat dans les journaux, à la radio, à la télévision de même qu'au cinéma et dans les autres médias.

L'Internet est un de ces moyens de communication publics et nous devons être conscients qu'il y a des questions et des controverses qui peuvent surgir dans ce nouveau média.

Les membres OA qui ont participé à l'élaboration de ces lignes directrices ont été impliqués dans la conception et la mise en ligne des sites Web actuels. Certains d'entre nous sommes des professionnels en informatique. D'autres n'en sont pas. Nous avons vécu de nombreuses expériences qui se sont révélées d'abondants pièges qui se trouvent dans le cyberspace. C'est notre intention de partager nos expériences, nos forces et notre espoir avec vous. Il y a beaucoup de rétablissement dans ces perspectives d'avenir.

Qui développe un site Web pour OA ?

Les membres impliqués dans les services à tous les niveaux de la structure de service OA (et à tous les niveaux d'expertise technique dans ce domaine) peuvent s'impliquer dans le développement d'un site Web. Le Bureau des Services mondiaux (BSM), de nombreuses régions et intergroupes, ainsi que plusieurs membres OA, ont mis en ligne des sites Web pour diffuser des informations sur notre fraternité.

Il est recommandé que chaque fois que c'est possible un comité soit formé au sein du groupe ou de l'Intergroupe ou d'un niveau de service pour veiller sur le site, en ayant notamment accès aux données des diverses mises à jour.

Quelles informations devons-nous retrouver sur un site Web ?

Règle générale, un site Web contient des informations présentées dans un format structuré, logique.

La page principale contient des informations générales à propos de OA et le niveau de service parrainant le site Web. Elle peut offrir en tout ou en partie des liens vers les principes suivants :

- 1.— les Douze Étapes, les Douze Traditions, les Douze Concepts de service d'OA

- 2.— la documentation qui est protégée par des droits d'auteur tels que la littérature OA suivante :
 - a. Êtes-vous un outremangeur compulsif ? (15 Questions)
 - b. Les outils de rétablissement
 - c. Main dans la main
 - d. À propos de OA
- 3.— Liste des événements locaux
- 4.— Bulletin d'information (publication mensuelle ou bimensuelle)
- 5.— Numéros de téléphone contact
- 6.— Bottin des réunions
- 7.— Informations et catalogue décrivant la documentation / la revue Lifeline et comment commander tous ces documents
- 8.— Liens vers d'autres sites Web OA

Certains sites peuvent être plus compliqués que d'autres. Le comité de service qui parraine le site web doit décider quelles informations il veut offrir et le niveau de complexité qu'il souhaite maintenir. N'oubliez pas que plus un site est complexe, plus il est difficile à maintenir. Les fées clochettes et les signaux avertisseurs peuvent être attrayants, mais ils peuvent se révéler difficiles à maintenir.

Quelle incidence ont les Traditions sur le contenu d'un site Web ?

Les Douze Traditions sont déjà des lignes directrices qui nous aident à entretenir des relations avec les gens lors de nos réunions et dans nos vies. Beaucoup d'entre nous n'ont pas eu à se poser certaines questions que les divers Comités d'information publique à tous les niveaux de service OA ont eu à traiter au cours des années. Voici ce à quoi nous nous sommes engagés : de l'information publique à grande échelle qui, à certains égards, est le plus grand bulletin d'information publique jamais réalisé par Outremangeurs Anonymes. Peu importe la modestie et la simplicité du site Web, son auditoire est potentiellement importante, diversifiée et croissante. Contrairement à de nombreuses corvées ou stratégies d'information publique, un site Web peut avoir une portée ininterrompue. Une fois qu'il est en ligne et les gens connaissent son existence, ce site continue d'informer l'observateur tant qu'il existe.

Conformément à notre tradition d'anonymat au niveau des autres médias de communication, il est conseillé de ne pas inclure le nom complet des membres ou leurs adresses personnelles. Toutefois, un prénom (avec ou sans initiale), son numéro de téléphone et son adresse courriel (avec le consentement de ce membre s'il s'agit d'un compte personnel de messagerie) sont essentiels pour aider les outremangeurs compulsifs qui souffrent encore pour trouver l'aide dont ils cherchent auprès des Outremangeurs Anonymes.

Unité : Décider de ce qui convient sur un site Web

Les informations qui sont incluses dans un site Web doivent être discutées en profondeur par les membres du groupe ou de l'intergroupe qui parraine ce site. Cela comprend la présentation des informations pour les membres qui n'ont pas accès à un ordinateur.

Pour avoir une conscience de groupe bien informée, nous pouvons imprimer des spécimens des documents inclus sur le site, et les distribuer aux membres votants.

L'unité se maintient bien lorsqu'elle rejoint plus de monde, et ça marche de même au niveau de l'information. Bien que le groupe peut décider d'inclure des informations sur

le site concernant des réunions dédiées à des groupes spécifiques, n'oublions pas que notre bien-être commun doit venir en premier ; le rétablissement personnel dépend de l'unité des OA (Première Tradition). En gardant l'information assez générale, ça nous permet d'atteindre un plus grand nombre d'outremangeurs compulsifs. Beaucoup de visiteurs du site vont être des nouveaux qui ont peu de connaissances sur les Outremangeurs Anonymes.

En plaçant des informations (nom et / ou logo) sur le site Web à propos du groupe ou de l'intergroupe qui parraine le site sur chaque page du site, ça transmet le message décrivant qui nous sommes (comme OA dans son ensemble et qui est notre groupe de service). À la conception, il est utile de prévoir la même image et apparence sur chaque page, ça rend la lecture plus facile pour l'utilisateur.

Certaines régions demandent que les groupes et/ou intergroupes leur fassent parvenir des copies de leurs publications (par exemple, des bulletins et/ou dépliants) à leur région et / ou leur intergroupe. Après l'approbation de votre groupe, vous pouvez choisir de transmettre des informations sur votre site Web et son contenu.

Les nouveaux venus : Être attrayant pour les nouveaux qui arrivent au mouvement.

Sur le Web, nous avons peu de temps pour retenir l'attention d'un visiteur. Le plus souvent, un nouveau venu qui vient visiter notre site Web recherche quelque chose de précis : peut-être une réunion proche de chez lui ou quelqu'un à qui parler. Nous pouvons placer des informations faciles à trouver pour de nouveaux arrivants en créant un portail spécifique pour les nouveaux.

Qui n'aime pas se sentir *spécial* ? Voici quelques suggestions pour élaborer un portail pour les nouveaux :

1. Rendez votre page d'accueil simple d'accès, avec un choix spécifique pour les nouveaux venus et une autre pour les membres qui reviennent de nouveau sur le site.
2. Rendez le message sur la page des nouveaux arrivants attrayant.
3. Ajoutez sur le site un contenu approuvé par OA qui est déjà disponible tel que:
 - a. un message de bienvenue (celui qui se retrouve dans le Lifeline Sampler)
 - b. les 15 Questions
 - c. Préambule OA
 - d. Ce que vous pouvez vous attendre d'OA (comme la page sur le site Web OA — www.oa.org)
 - e. Entendre un message audio, c'est comme croire au rétablissement en près de cinq minutes.
4. Ajoutez des liens à des témoignages de rétablissement. Ceux-ci peuvent être des articles tirés de la revue Lifeline, des témoignages de membres du coin en rétablissement, un message de bienvenue et des tirés à part de bulletins d'information locaux et de la région.
5. Élaborez une zone de réponses à des questions fréquentes. Quelques questions que vous pouvez mettre sur le site (votre groupe / intergroupe peut également dresser sa propre liste) :
 - a. Dois-je croire en Dieu pour être membre ?
 - b. Comment puis-je devenir membre ?
 - c. Combien coûte OA ?
 - d. Qu'est-ce que je peux manger et quelle quantité ai-je le droit de manger ?

- e. OA est-il une religion ?
- f. Comment puis-je trouver une réunion près de chez moi ?
- g. Je ne suis pas outremangeur, mais la nourriture est un problème. Est-ce que OA pour moi ?
- h. Je suis allé à une réunion il y a six ans, et ça n'a pas marché pour moi. Pourquoi devrais-je revenir ?
- i. J'ai entendu dire que je dois trouver un parrain et faire ce que cette personne me dit de faire. Je ne veux pas un de parrain. Puis-je encore me joindre à votre groupe ?
- j. Ma femme (mon mari, un ami, mon fils, ma fille, mon amant, le curé de ma paroisse, mon patron) a vraiment besoin d'aide. Qu'est-ce que je peux faire pour l'aider ?
- k. Est-ce que OA peut aider les anorexiques et les boulimiques ?
- L. Qui peut assister aux réunions OA ?
- m. OA est-il un club de régime ?
- n. J'ai subi une intervention gastrique — la chirurgie bariatrique. Est-ce que OA peut m'aider ?
- o. Comment puis-je perdre du poids ?
- p. Est-ce que OA peut m'aider à perdre du poids ?
- q. Pourquoi les gens continuent à assister à OA même après avoir perdu du poids ?
- r. Comment puis-je obtenir plus d'informations sur une réunion avant d'y assister ?
- s. Puis-je parler à un membre OA dès aujourd'hui ?
- t. Est-ce que OA est affilié à AA ou à d'autre groupe d'entraide anonyme ou à un groupe de soins médicaux qui s'intéressent au problème de l'obésité ?
- u. Je suis un adolescent. Est-ce que OA peut m'aider ?
- v. Comment puis-je obtenir plus d'informations sur une réunion avant d'y assister ?
- w. Quels types de réunions sont disponibles ?
- x. Y a-t-il des réunions téléphoniques ou des réunions en ligne sur le net ?

Demandez à vos membres quelles sont les questions les plus intéressantes pour les nouveaux, et répondez à ces questions.

6. Avec la permission du BSM, vous pouvez réimprimer des extraits de publications en libre accès (voir la page concernant les demandes de droits d'auteur sur le site Web de OA : http://www.oa.org/copyright_requests.html).

7. N'oubliez pas d'ajouter sur le site de l'information comment contacter un membre pour avoir plus de renseignements comme l'adresse courriel, le numéro de téléphone et l'adresse postale.

Éviter d'endosser un organisme apparenté ou étranger sur des sujets étrangers N'exprimer aucune opinion sur des sujets étrangers

Comme c'est dit dans le Dixième Tradition, les Outremangeurs Anonymes n'ont pas d'opinion sur des sujets étrangers. Cette règle semble assez facile à faire respecter quant aux sites développés et maintenus par des organisations ou entreprises étrangères aux OA. Nous n'avons pas à les endosser, afin de ne souscrire à des sites qui sont étrangers à OA. Ce n'est pas aussi simple et facile lorsque nous visitons des sites développés avant que les lignes directrices n'aient été établies ou des sites élaborés par différents OA membres et non par des groupe ou intergroupe OA. Bien

qu'une grande partie du contenu de ces sites peut être utile, un lien vers un site non développé par un organisme de service OA enregistré peut créer des problèmes.

Par exemple, les liens que nous pouvons avoir vers certains sites peuvent à leur tour avoir des liens à d'autres sites développés et maintenus par d'autres organisations. Ces entreprises sont externes à OA.

Lorsque l'utilisateur voit un lien sur une page Web, c'est comme si le concepteur ou le webmestre lui dit que c'est un site dont nous ne pensons que du bien. Cette page peut vous fournir des informations que vous voulez peut-être connaître. C'est une façon implicite d'endosser ce ou ces sites.

De nombreux établissements de santé comme les hôpitaux ou des centres de réadaptation ont des sites Web. Dans ces installations, il arrive souvent que des réunions OA ont lieu dans leurs locaux et sur leurs sites Web, il peut y avoir des informations sur OA. Ce n'est pas un problème. Cependant, nous ne pouvons consentir à avoir en retour un lien vers leurs sites. Si un organisme externe à OA demande d'ajouter un lien vers votre site OA, vous pouvez acquiescer à sa demande. Toutefois, vous ne pouvez pas fournir un lien réciproque sur votre site OA.

Un autre problème peut être la publicité qu'un fournisseur inclut avec ses services. Bien que l'utilisation de la publicité, notamment sur les sites Web gratuits est fréquente, les utilisateurs réguliers d'Internet sont conscients du fait que cette publicité n'est nullement une approbation par Outremangeurs Anonymes de cet organisme ; ça pourrait par contre être mal interprété par un nouveau venu chez les OA et/ou à la navigation sur Internet. Nous encourageons les groupes et intergroupes à trouver les moyens de rester autosuffisant et autonome en ayant son propre site Web, et en évitant ainsi tout risque de confusion concernant les Sixième et Septième Traditions.

Il y a une seule exception à cette règle, ce sont les liens vers des sites qui fournissent des outils pour faciliter l'utilisation de votre site tels que Adobe Acrobat Reader et Real Player.

Le Conseil d'administration a décidé que des liens vers ces sites est une courtoisie au navigateur sur le net et non pas un endossement de ces sites. Pour souligner cette mesure, ces liens apparaissent uniquement sur une seule page Web <http://www.oa.org/help.html> sur le site OA, et l'avertissement suivant est inclus : Ces liens sont fournis à titre gracieux aux visiteurs du site et ne signifient pas que nous endossons ces sites.

Subvenir entièrement à ses besoins sur Internet

L'élaboration d'un site sur Internet a habituellement un coût généralement raisonnable, en fonction de la taille de votre site et la circulation que ce dernier suscite ou va générer. De nombreux fournisseurs de services Internet (FSI) offrent de l'espace disponible pour leurs clients avec des frais mensuels pour quelques méga-octets de stockage nécessaires pour un site Web. Un membre peut désirer faire un don de son espace personnel de site Web comme service pour son groupe ou intergroupe. Cela peut paraître à première vue comme une solution viable, et certainement ça serait à faible coût. Mais qu'est-ce qui se passe si la personne décide de changer de FSI ? Que faire si la personne se déplace, décide d'utiliser l'espace pour un autre organisme ou abandonne OA ?

Demeurer un mouvement non professionnel

De nombreux groupes/intergroupes ou comités de service ont des membres OA ayant de l'expérience avec les technologies informatiques tel l'Internet ou sont désireux d'en connaître plus sur ce sujet. Ces membres peuvent proposer de faire un don de leurs services. Cela respecte l'esprit de notre tradition de demeurer non-professionnel. Un service fourni pour une période limitée pour un produit spécifique tombe bien dans les limites d'un employé spécialisé.

Un comité permanent devrait être responsable auprès du groupe ou de l'intergroupe pour l'entretien et la mise à jour (si nécessaire) du site Web. Le groupe ou l'intergroupe est responsable du contenu du site Web qu'il parraine.

Responsabilité et imputation des contenus de chaque page (comité Internet)

Nul ne peut diffuser la documentation OA protégée par des droits d'auteur sans l'autorisation du BSM, y compris sur Internet. Tout groupe/intergroupe peut obtenir la permission de publier la documentation OA qui est régi par des droits d'auteur en demandant à l'aide du formulaire d'autorisation obtenu du BSM (ou en utilisant le formulaire disponible sur le site Web d'OA Inc http://www.oa.org/copyright_requests.html .

La documentation actuellement publiée sur le site Web de OA est dispensée de cette politique. Tous les groupes/intergroupes peuvent copier ces documents sans avoir à présenter une demande d'autorisation. En outre, tous les groupes/intergroupes enregistrés auprès des SM peuvent demander l'autorisation d'utiliser le logo OA sur l'une de ses publications (par exemple, des dépliants, listes de bulletins d'information, de réunion et sites Web) pour une période de deux années (cette autorisation est renouvelable). Voyez le site Web de OA pour une explication détaillée de la politique de respect du droit d'auteur OA :

http://www.oa.org/copyright_requests.html. Le non-respect du droit d'auteur est un problème fréquent sur Internet, et l'utilisation de la documentation protégée sans autorisation a le potentiel d'affecter profondément OA dans son ensemble.

Comme une fraternité, nous possédons notre documentation. Nous développons, l'approuvons et la maintenons à jour. Toutefois, selon les Douze Concepts de service OA, nous avons confié au Conseil d'administration des Outremangeurs Anonymes, y compris la responsabilité juridique de veiller à la protection de notre propriété. Cela inclut la protection sévère de nos droits d'auteur lorsqu'il y a utilisation sans autorisation. Toute personne (y compris un groupe/intergroupe/comité de service OA) qui utilise des documents OA sans autorisation sera sommé de cesser de diffuser ces documents. Le Conseil d'administration, et par eux, le BSM, doit protéger la propriété de ce matériel.

Les étapes suivantes seront prises dans les cas de violation ou non-respect du droit d'auteur :

- 1.— L'administrateur régional (si la région est connue) et le président du conseil d'administration seront informés de la situation.
- 2.— L'administrateur régional et le président du conseil d'administration (si la région est inconnue) prendront contact avec le groupe/intergroupe/comité de service OA pour discuter du problème et d'offrir des moyens de remédier à la situation.
- 3.— Si l'affaire ne peut être résolue par l'administrateur régional et par le groupe/intergroupe/comité de service OA concerné, le Conseil d'administration peut, en dernier ressort, demander au directeur-gérant des Outremangeurs Anonymes de prendre des mesures appropriées pour préserver les droits d'auteur de OA Inc et de résoudre le problème, notamment en avisant le fournisseur de services Internet et de prendre des procédures juridiques s'il y a lieu.

Problèmes techniques

Il est préférable de discuter de personne à personne des problèmes techniques qui se posent lors de l'élaboration des sites Web. Les questions qui concernent les détails sur la programmation, la structure d'une page et d'autres questions ne peuvent être couvertes par une inspection sommaire.

Le fournisseur de services Internet choisi par votre groupe/intergroupe/comité de service peut être en mesure de vous fournir l'assistance technique.

Conclusion

Voici les constances à retenir :

@ En créant un site gardez les nouveaux à l'esprit.

@ Si vous décidez d'utiliser la documentation protégée par les droits d'auteur ou le logo d'OA, n'oubliez pas d'utiliser les formulaires d'autorisation fournis par le BSM, que vous pouvez trouver sur ce lien : http://www.oa.org/copyright_requests.html .

@ Vérifiez attentivement tout site avec lequel vous projetez de créer un lien pour des problèmes potentiels liés à nos Traditions. Ces polémiques peuvent être évitées en ajoutant uniquement des liens vers des sites parrainés par d'autres sites des Outremangeurs Anonymes, y compris le site Web de OA Inc :

<http://www.oa.org> .

@ Une fois que votre site est développé, envoyez l'adresse URL du site au BSM.

@ Créer un Comité de mise à jour du site Web au sein même du groupe/intergroupe/comité de service pour y apporter des modifications en cours.

@ Il est suggéré que les informations pertinentes du site Web, telles que les informations de connexion et mots de passe, doivent être détenues par plus d'un membre du groupe/intergroupe/comité de service.

Un site Web est un outil utile pour transmettre aux gens souffrant de compulsions alimentaires (hyperphagie incontrôlée, anorexie et boulimie) le message que nous avons trouvé un moyen de nous rétablir. Il suffit d'un peu de réflexion et de réunions pour adhérer aux principes que nous avons appris à intégrer dans le quotidien de nos vies.

Rappelez-vous, qu' « ensemble nous pouvons faire ce que nous pourrions ne jamais faire seul.» L'Internet est un moyen de communication qui nous permet de faire connaître notre mouvement à plus de mains et de cœurs.

Annexe A : Politique de l'édition électronique

(Politique du Conseil d'administration, publiée originellement avec le sous titre : Electronic Publishing Policy dans le Manuel de référence du Conseil d'administration, section C-2)

1.— OA Inc peut accorder son autorisation à la reproduction par voie électronique de la documentation OA protégée seulement aux groupes/intergroupes/comités de service enregistrés auprès de OA.

2.— Le groupe/intergroupe/comité de service doit envoyer au Bureau des Services mondiaux une demande écrite indiquant particulièrement les documents à publier et pour quel service il sera publié.

3.— Un avis de respect des droits d'auteur doit également être inclus près des éléments affichés avec le texte suivant :

note : Le document suivant (nom de la publication) est protégé par des droits d'auteur 20__ des Outremangeurs Anonymes, Inc et est reproduit avec la permission des Outremangeurs Anonymes, Inc. Ce document protégé par des droits d'auteur ne peut être reproduit d'aucune manière sans l'autorisation écrite de OA Inc .

4.— Nous suggérons que l'information soit donnée sur comment se procurer des documents (comme le formulaire de commande du groupe/intergroupe/comité de service, l'adresse ou le numéro de téléphone ou toute autre méthode pour commander de la documentation.)

5.— Le groupe/intergroupe/comité de service doit ajouter l'adresse du BSM en plus de toute adresse postale locale.

6.— Nous suggérons que vous affichiez une incitation à s'abonner à la revue Lifeline.

7.— Le groupe/intergroupe/comité doit envoyer une copie exacte du document tel qu'il apparaîtra sur Internet au BSM.

8.— L'autorisation ne sera pas accordée pour des réimpressions de livres.

9.— L'autorisation n'est accordée que s'il y a conformité avec toutes les politiques et procédures en matière de droits d'auteur.

Annexe B : Lien pour les formulaires d'autorisation d'utilisation des documents protégés par des droits d'auteur : <http://www.oa.org>

Ces lignes directrices ont été approuvées par le Conseil des Outremangeurs Anonymes dans leur forme originale en anglais,
Outremangeurs Anonymes Inc
6075 Zenith Court NE
Rio Rancho, New Mexico 87144-6424 USA

Adresse postale : PO Box 44020
Rio Rancho, NM 87174-4020 USA
Rancho Rio, Nouveau-Mexique 87144-6424 USA

Tél: 1-505-891-2664 Télécopieur: 1-505-891-4320
Courriel : info@oa.org Site Web : www.oa.org

© 2004, 2008 Outremangeurs Anonymes, Inc
Tous droits réservés.